

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE



Séance du 16 juin 2023,
L'an deux mille-vingt-trois et le 16 juin à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Monique GALEOTE, Vice-Présidente.

Présents : Michel PANIS, Laurent MAITRE, Monique GALEOTE, Gilbert MARTINEZ, Marie-Pierre DELCROIX, Michèle NICOL, Marie THOMANN,

Délibération n° 413

Objet :
EPRD 2023 EHPAD

Représentés :
Non représentés : Gaëlle LEVEQUE, Fatiha ENNADIFI, Damien ALIBERT, Magali STADLER, Ahmed KASSOUH, Marc PIMPETERRE

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu l'arrêté relatif à la fixation des tarifs hébergement et dépendance au titre de l'exercice 2023 du département de l'hérault ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2023 de l'ARS Occitanie ;
Vu le rapport de la Vice-Présidente

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023 se présente de la façon suivante :

Charges		Produits	
<u>Groupe</u>	<u>Montant</u>	<u>Groupe</u>	<u>Montant</u>
Groupe I – Charges afférentes à l'exploitation courante	498 779,69 €	Groupe I – Produits de la tarification	3 602 801,29 €
Groupe II- Charges afférentes au personnel	2 758 194,98 €	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	92 576,80 €
Groupe III – Charges afférentes à la structure	744 185,25 €	Groupe III – Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	33 784,60 €
<u>Total des Dépenses</u>	4 001 159,92 €	<u>Total des Recettes</u>	3 911 912,38 €
Résultat prévisionnel excédentaire	0,00 €	Résultat prévisionnel déficitaire	89 247,54 €
<u>TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</u>	4 001 159,92 €	<u>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</u>	4 001 159,92 €

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

CONSTATE les montants l'EPRD 2023 comme présenté ci-dessous

Charges		Produits	
<u>Groupe</u>	<u>Montant</u>	<u>Groupe</u>	<u>Montant</u>
Groupe I – Charges afférentes à l'exploitation courante	498 779,69 €	Groupe I – Produits de la tarification	3 602 801,29 €
Groupe II- Charges afférentes au personnel	2 758 194,98 €	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	92 576,80 €
Groupe III – Charges afférentes à la structure	744 185,25 €	Groupe III – Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	33 784,60 €
Total des Dépenses	4 001 159,92 €	Total des Recettes	3 911 912,38 €
Résultat prévisionnel excédentaire	0,00 €	Résultat prévisionnel déficitaire	89 247,54 €
TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 001 159,92 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 001 159,92 €

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

AUTORISE le directeur de l'EHPAD à déposer tous les documents relatifs à cette affaire sur la plateforme de la CNSA.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 16 juin 2023

Pour copie conforme

Par délégation de la Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE
La Vice-Présidente
Monique GALEOTE

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents ou représentés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

